

SEMINAIRE COMMISSAIRES

FONCTIONNEMENT DES CONTROLES

A. ANGELMANN - C. DAMS - S. FREVILLE

❑ QUELQUES REGLES DE DEONTOLOGIE

Comme tous les officiels, les commissaires sont d'une manière générale, les représentants du sport auto, des organisateurs et de la FFSA.

⇒ A ce titre, il convient de se montrer irréprochables.

▪ Faites en sorte que toute cohabitation avec la population se passe pour le mieux, durant ces journées

▪ Diplomatie, courtoisie, respect d'autrui, discrétion ne doivent pas rester de vains mots

⇒ **N'oubliez pas qu'un comportement indélicat, peut induire une image négative de l'organisation, surtout dans cette période où les opposants au sport auto sont de plus en plus virulents.**

❑ LE CARNET DE CONTRÔLE - Suivant Art. 6.3 - Règlement Standard Rallye

Commençons par le début, si vous le voulez bien

- Au départ du rallye, chaque équipage reçoit un carnet de contrôle sur lequel figurent les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 contrôles horaires
- Ce carnet est rendu au contrôle d'arrivée de la section et remplacé au départ de la section suivante par un nouveau carnet. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.
- Le carnet de contrôle doit être disponible à toute demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il doit être présenté par un membre de l'équipage pour être visé.
- A moins d'être approuvée et visée par un commissaire responsable, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la disqualification.
- L'absence du visa de n'importe quel contrôle ou la non remise du carnet de contrôle à chaque contrôle horaire ou de passage, regroupement ou à l'arrivée, entraînera la disqualification

❑ LE CARNET DE CONTRÔLE - Suivant Art. 6.3 - Règlement Standard Rallye

- La présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles et l'exactitude des inscriptions demeurent sous l'entière responsabilité de l'équipage
- Il appartient donc à ce dernier de présenter en temps voulu son carnet de contrôle au commissaire responsable et de vérifier que l'inscription du temps est faite correctement.
- Seul le commissaire en poste est autorisé à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle manuellement ou au moyen d'un appareil à imprimante.
- Toute divergence entre les inscriptions de temps portées, d'une part sur le carnet de contrôle de l'équipage et d'autre part sur les documents officiels du rallye fera l'objet d'une enquête des Commissaires Sportifs qui jugeront en dernier ressort.

❑ MATERIEL NECESSAIRE POUR LES CONTROLES

Afin de pouvoir officier dans des conditions optimales, le Commissaire doit être en possession de :

- Panneaux réglementaires délimitant le contrôle
Art. 7.2.1. - Règlement Standard Rallye



...Etc

- Extincteur(s)



- Radio

- Fiche de pointage/émargement
- Liste concurrents avec ordre et heures de départ
- Timing

- feuilles de rapport
- Annuaire téléphonique
- Carnet, stylo

- Abri, éclairage, table, pendule avec batteries de rechange, sac(s) poubelle

⇒ **Il est évident que le Commissaire sera au fait de la réglementation Rallye FFSA en vigueur, en particulier pour tout ce qui concerne :**
- Implantation des panneaux, documents utilisés et à compléter, fonctionnement des contrôles

❑ MATERIEL (Suite)

- Chaise(s), éclairage si épreuves nocturnes, lampe(s),
- Abri, éclairage, table, pendule avec batteries de rechange, sac(s) poubelle
- Tenue adaptée à la fonction, chaussures et vêtements adaptés aux conditions météo,



☐ CONTROLES - DEVOIR DU COMMISSAIRE

Le Commissaire arrive à l'heure à son poste.

⇒ A son arrivée, il doit vérifier :

- La conformité de l'emplacement du Contrôle en fonction de la fiche de poste extraite des RTS
Ce plan est conforme à l'ensemble des dispositifs liés à la sécurité mentionnés dans le dossier sécurité
Toute modification devra être signalée au D.C. qui en avisera l'organisateur technique
- La conformité des panneaux de contrôle, ainsi que leur emplacement
- Etudier le mode de fonctionnement des extincteurs. Contrôler leurs états.
- Être en possession de tout son matériel pour tenir le contrôle, dans les conditions optimales
(Ceci devrait d'ailleurs être préparé en amont avant de quitter le domicile)
- Être en possession de l'ensemble des documents administratifs nécessaires à la fonction
(feuille de pointage/émargement, carnet de bord timing, liste des autorisés, rapport d'incident, annuaire, carnet bord + infraction pour CH départ)

NB : Il est important d'en prendre connaissance

☐ CONTROLES - DEVOIR DU COMMISSAIRE

- Après installation, le commissaire se doit d'effectuer au moins un essai radio avec le départ pour valider le n° du canal utilisé et indiquer que le poste est opérationnel

- Le poste est apte à fonctionner/opérationnel 15 mn avant l'heure idéale de passage du 1er équipage Art. 7.2.8. - Règlement Standard Rallye

- Sauf décision contraire du Directeur de Course, ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent, augmentée du délai de mise hors course. Art. 7.2.9 ou une fois la voiture damier passée

- Les équipages sont tenus de suivre les instructions du commissaire chargé de tout poste de contrôle, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, prononcée à la discrétion des Commissaires Sportifs. Art. 7.2.10.

- Toute inobservation relevée des règles de procédure de pointage fera l'objet d'un rapport écrit transmis au directeur de course

- Tout évènement sportif, autre... pourra également faire l'objet d'un rapport écrit sur demande du directeur de course

❑ DEVOIR DES EQUIPAGES DANS LES CONTROLES

- Les équipages sont obligatoirement tenus, sous peine de disqualification, de faire contrôler leur passage à tous les points mentionnés sur leur carnet de contrôle, et ce dans l'ordre et sens du parcours
- L'heure idéale de pointage est sous la **SEULE RESPONSABILITE DE L'EQUIPAGE** qui peut consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.
- le pointage ne peut se faire que si les deux membres d'équipage, ainsi que la voiture se trouvent dans la zone
- Le temps idéal pour parcourir la distance ente 2 contrôles horaires figure sur le carnet de contrôle
- La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle ne devra pas excéder le temps nécessaire aux opérations de contrôle.

☐ CONTROLES - DISPOSITIONS GENERALES - Art. 7.2.2. - Règlement Standard Rallye

Le commencement de la zone de contrôle est indiqué par un panneau avertisseur à fond jaune. A une distance d'environ 25 m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un panneau identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, 50 m plus loin environ, est indiquée par un panneau final à fond beige avec 3 barres noires transversales (les distances peuvent être réduites pour les parcs d'assistance).



- Art. 7.2.3. Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier panneau final beige à 3 barres transversales) est considérée comme "parc fermé".
- Art. 7.2.4. La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle ne doit pas excéder le temps nécessaire aux opérations de contrôle
- Art. 7.2.6. L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.
- Art. 7.2.7. Les commissaires en poste ne peuvent communiquer aux équipages aucune information sur cette heure idéale de pointage.

☐ CONTRÔLE DE PASSAGE



- A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

☐ CONTRÔLE HORAIRE - PARC FERME DEPART



- À ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de bord l'heure de présentation.

La procédure de pointage débute au moment où la voiture franchit le panneau d'entrée dans la zone de contrôle horaire.

❑ CONTRÔLE HORAIRE - PARC FERME DEPART



SORTIE



▪ Documents :

- Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing
- Carnet de bord,
- Carnet d'infraction (Peut se trouver au dos du carnet de bord)
- Fiche de pointage/émargement

▪ Action Commissaire :

- Inscrit l'heure de départ réelle dans la case CH départ du carnet de bord
- Remplit la fiche de pointage en contrepartie de l'émargement du concurrent

⇒ L'EMARGEMENT EST OBLIGATOIRE

- Rend le carnet de bord ainsi que le carnet d'infraction

Toute arrivée tardive, imputable à l'équipage, au départ du rallye ou d'une étape ou secteur de liaison, sera pénalisée de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard

□ CONTRÔLE HORAIRE ENTREE/SORTIE PARC ASSISTANCE



PARC D'ASSISTANCE



▪ Documents :

- Fiche de pointage/émargement
- Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing

▪ Action Commissaire :

- Inscrit l'heure idéale dans la case correspondante du carnet de contrôle de chaque équipage
- Remplit la feuille de pointage et fait signer le concurrent

⇒ **L'EMARGEMENT EST OBLIGATOIRE**

□ CONTRÔLE HORAIRE AVANT DEPART E.S.



- Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle

Art. 7.3.5. - Ce pointage doit être effectué, équipage à bord (casqué et sanglé)

- **Documents :**
 - Fiche de pointage/émargement
 - Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing

▪ **Action Commissaire :**

- Inscrit l'heure réelle de pointage et l'heure de départ **théorique** ES
(heure de départ ES théorique = Heure de pointage augmentée de 3 mn)
- Remplit la feuille de pointage et fait signer le concurrent

⇒ **CAS DU CH FLOTTANT (VOLANT)**

En cas d'interruption de course, le commissaire, avec ses panneaux, sa pendule, sa feuille de pointage, remonte la file des concurrents,

Les concurrents se retrouvent ainsi dans une zone considérée comme parc fermé,
Les interventions mécaniques sont par conséquent interdites.

Seul, le contrôle de la pression des pneus est autorisé, par mesure de sécurité

POINT STOP



- Le chrono d'arrivée lancée, transmet par radio, l'heure d'arrivée du concurrent, au point stop

▪ Documents :

- Fiche de pointage
- Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing

▪ Action Commissaire :

- Renseigne sur le tableau d'affichage le temps du concurrent

- Inscrit sur le carnet de bord, le temps de l'Epreuve Spéciale ou colle l'étiquette si le chronométrage se fait automatiquement **(Doit signer le carnet si absence de temps à écrire)**

- Transmet par radio l'arrivée du concurrent et si besoin le temps d'arrivée au Pc par téléphone

- Interroge les équipages suivants si absence d'un concurrent attendu et transmet l'information au DC d'épreuve.

□ ENTREE / SORTIE PARC DE REGROUPEMENT



- Les regroupements sont destinés à réduire les intervalles plus ou moins importants qui ont pu se créer entre les équipages, à la suite de retards et (ou) d'abandons.

⇒ Les contrôles d'entrée et de sortie sont soumis aux règles générales régissant les postes de contrôle (Art. 7.2. et Art. 7.6.).

▪ Action Equipages :

- À leur arrivée aux contrôles de regroupement, les équipages remettent au commissaire leur carnet de contrôle et éventuellement leurs fiches d'épreuves spéciales
- Reçoivent des instructions sur leur heure de départ
- Conduisent immédiatement et directement leur voiture au parc fermé
- L'ordre de départ restant celui de l'arrivée. Les moteurs doivent obligatoirement être couper.
- L'organisateur peut distribuer un nouveau carnet de contrôle soit à l'entrée, soit à la sortie du parc fermé

❑ PARC DE REGROUPEMENT - ENTREE

- le pointage en entrée de regroupement se fait en fonction de 3 faits de course :

1-déroulement normal du rallye

2-interruption de course < au temps de regroupement

3-interruption de course > au temps de regroupement

▪ Documents :

- Fiche de pointage d'entrée, avec heure théorique de sortie et émargement
- Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing du départ du rallye
- Nouveau carnet ou fiche navette

▪ Action Commissaire :

- Remplir le carnet avec l'heure d'entrée et le conserver
- Remplir la fiche de pointage et faire émarger le concurrent
- Donner soit un nouveau carnet soit la fiche navette renseignée de l'heure de sortie du Parc

Important : Bien faire confirmer l'heure théorique de sortie par le DC

❑ PARC DE REGROUPEMENT - SORTIE

▪ Documents :

- Liste avec ordre et heures de départ des concurrents
- Fiche de pointage de sortie
- Nouveau carnet

▪ Action Commissaire :

- Récupérer la fiche navette remplir le carnet avec l'heure réelle de sortie du concurrent
- Ou**
- Renseigner le carnet (si donné à l'entrée) avec l'heure réelle de sortie du concurrent
 - Remplir la fiche d'émargement et faire signer le concurrent

Important : Bien faire confirmer l'heure de sortie par le DC

□ CONTRÔLE HORAIRE - PARC FERME DE FIN D'ETAPE



ENTREE



PARC FERME DE FIN D'ETAPE /FINAL

▪ Documents :

- Liste avec ordre et heures de départ des concurrents
- Fiche de pointage/émargement

▪ Action commissaire:

- Récupérer le carnet de bord
- Récupérer le carnet d'infraction et le vérifier
- Remplir la fiche d'émargement et faire signer le concurrent

Attention : pointage en avance autorisé sauf contre indication du Règlement Particulier

□ **CONTRÔLE (H-10) - AVANT ENTREE PARC DEPART ET REGROUPEMENT**

- Ce poste est mis en place pour les rallyes de championnat et conseillé pour les autres Rallyes
- L'équipage est autorisé à pénétrer dans le parc fermé de départ 10mn avant son heure de départ

▪ **Documents :**

- Fiche de pointage/ d'émargement
- Liste avec ordre et heure de départ des concurrents et timing

▪ **Action Commissaire :**

- Remplir feuille de pointage et faire émarger le concurrent

☐ **CONTRÔLE POSTE INTER ou PK DANS LES E.S.**

▪ **Matériel :**

- Radio
- Extincteur
- Drapeau jaune , blanc

▪ **Document :**

- Feuille de pointage
- Fiche de poste
- Feuille de briefing (à lire)
- Liste avec ordre et heures de départ des concurrents

▪ **Action commissaire :**

- Suivre les concurrents sur la feuille de pointage
- Rester à l'écoute de la radio
- En cas d'incident prévenir le DC et intervenir
- Faire respecter les consignes de sécurité liées public

MERCI DE VOTRE ATTENTION